

Règlement du concours photographique 2025

Association Mémoire verte

« Raconte-moi un jardin »

Article 1 - Organisateur /objet du concours : Mémoire verte organise son premier concours photographique. Celui-ci a pour thème Raconte-moi un jardin, une invitation à découvrir les jardins nîmois avec un regard d'enfant.

Article 2 - Conditions de participation : Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes, amateurs ou professionnels. Il est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure, ainsi qu'aux personnes morales.

Article 3 - Thème : Les participants sont invités à prendre des clichés à Nîmes pour partager un jardin qu'ils apprécient, qu'il soit public ou privé. Quelques lignes explicatives et un court titre évocateur doivent accompagner votre contribution. Ces éléments sont d'une grande importance pour préciser ce dont la seule photographie ne peut rendre compte.

Article 4 - Règles du concours : Ouverture du concours du samedi 6 septembre 2025 au dimanche 19 octobre 2025.

Chaque participant adressera à Mémoire verte à l'adresse memoireverte@gmail.com :

- sa production (1 photo au format numérique JPG accompagnée d'un court texte et d'un titre).
- le présent règlement signé

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

- Photographies prises à Nîmes, respectivement assorties d'un titre et d'un court texte.
- Exclusion des photos en faible résolution, retravaillées et des photomontages
- Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix : un jury pluridisciplinaire évaluera les travaux réceptionnés au regard de plusieurs critères : inventivité, esthétique, qualité argumentative des textes, pertinence du titre. Les résultats seront communiqués par courrier et feront l'objet d'une soirée de remise des prix.

Article 7 – Promotion : Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune indemnisation, les productions et résultats des travaux de tous les participants ainsi que leur nom, à des fins de valorisation d'actions.

Article 8 - Loi Informatique et Libertés : Conformément à la loi Informatique et Libertés

n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

Fiche à joindre à la proposition (photo, titre, texte)

Nom et prénom de l'auteur de la photographie :

Adresse complète de l'auteur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la rue, adresse) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo :

- o Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours et remplir toutes les conditions pour y participer.
- o Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à , le / /